



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 22 FEVRIER 2012

Délibération N°

Date de convocation : 15 février 2012

Nombre de conseillers en exercice : 77

L'an deux mille douze, le 22 février 2012 à dix huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis – Catésis se sont réunis à la Salle des Fêtes de Boussières-en-Cambrésis, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gérard DEVAUX, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis, Maire de Beauvois-en-Cambrésis.

Etaient présents (59 titulaires et 7 suppléants (S)) :

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Bévillets
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Carnières
Catillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caultery
Clary
Dehéries
Élincourt
Estourmel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnechy
Inchy-en-Cis
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt
Maretz
Maurois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Walincourt-Selvigny

Marie-Chantal TRANCHANT
Jean- Marcel WAXIN
Jean-Félix MACAREZ
Hubert DEJARDIN
Jean-Marie BACQUET (S)
Gérard DEVAUX
Lionel BASIN
Jacques OLIVIER
Michel LEDUC
Gérard LENOBLE
Jacques LESNE
Didier MARECHALLE
Gérard FILLION (S)
Dominique LAMOURET
Liliane ADAM
Agnès BERANGER
Gérard BEZIN
Gérard BOURY
Guy BRICOUT
Maryline GODIN
Martine THUILLEZ (S)
Christiane MARANDE
Anne-Sophie MERY-DUEZ
Bernard POULAIN
Liliane RICHOMME
Sandrine TRIoux
Bernard VERMEIL
Pierre LEVEQUE (S)

Alain GOETGHELUCK
Gérard TAISNE
Gilles PELLETIER
Pierre LAUDE
Bernard PLET
Jean WECXSTEEN
Bertrand LEFEBVRE
Jean-Louis CAUDRELIER
Bernard LECOLIER
Annie DORLOT (S)
Sylvie DECRESSIONIERE
Mickaëlle LEGRAND
Bruno MANNEL
Joseph MODARELLI
Isabelle PIERARD
Serge SIMEON
Marc DUFRENNE
Michèle BRULANT
Jacques LERICHE
Louis COQUELLE (S)
Aimé BLEUSE
Michel HENNEQUART
Pierre LEBLON
Michel GOUVART (S)
Hubert LEFEVRE
Jacky DUMINY
Daniel BLAIRON
Jean-Pierre RICHEZ

Daniel CATTIAUX
Véronique NICAISE
Jean-Raymond WATTIEZ
Henri QUONIOU
Stéphane JUMEAUX
Jean-Marc DOSIERE
Jean-Paul CAILLIEZ
Marie-Hélène DUEZ
Daniel FIEVET
André-Marie FORRIERRE

Membre excusé (4) : Maryse BASQUIN, Paul SOUPLY, Serge LEULIETTE, Augustine NOIRMAIN.

Monsieur Stéphane JUMEAUX est élu secrétaire de séance

Objet : Cession de terrain

Guy BRICOUT, Vice-Président en charge du Développement Economique, expose que la société de M. François-Xavier MAURAGE, la SCI BASIX, souhaite s'implanter à Beauvois.

Dans ce cadre, cette société souhaite se porter acquéreur de la parcelle ZE 87p et ZE 30p pour une superficie totale de 2 268 m² pour y construire un bâtiment.

Il est proposé de céder cette parcelle pour un montant de 13 608 € soit 6 €/m².

En outre, Monsieur Guy BRICOUT, 1^{er} Vice-Président en charge du Développement Economique, signale que la loi de finances rectificative pour 2010, complétée par l'instruction fiscale du 29 décembre 2010 est venue réformer la TVA immobilière.

En vertu de cette législation, une collectivité publique cédant un immeuble est considérée comme u assujetti redevable de la TVA sur cette opération.

Cependant, ce principe de l'assujettissement à la TVA comporte une exception, à savoir :

- la collectivité publique n'agit pas dans le cadre d'une démarche d'aménagement et de commercialisation immobilière,
- l'acte passé pour l'aliénation fait apparaître que cette opération résulte du seul exercice de la propriété sans autre motivation pour la collectivité que celle de réemployer autrement au service de ses missions la valeur de son actif.

Monsieur Guy BRICOUT, 1^{er} Vice-Président en charge du Développement Economique, indique que la vente d'un terrain n'ayant pas fait l'objet d'aménagement relève de cette exception.

Monsieur Guy BRICOUT, propose donc à l'assemblée de procéder à la modification de la délibération du 30 novembre dernier afin de tenir compte de la modification d'acquéreur.

Par conséquent, Monsieur Guy BRICOUT, demande à l'assemblée de solliciter l'exonération de la TVA sur cette revente au motif que « l'opération relève du seul exercice de la propriété, sans autre motivation que celle de réemployer autrement, au service de ses missions, la valeur de son actif ».

Monsieur Guy BRICOUT, 1^{er} Vice-Président en charge du Développement Economique, signale que tel est le cas du terrain vendu par la Communauté de Communes à la SCI BASIX pour la construction d'un bâtiment.

Par conséquent, Monsieur Guy BRICOUT, 1^{er} Vice-Président en charge du Développement Economique, demande à l'assemblée de solliciter l'exonération de la TVA sur cette revente au motif que « l'opération relève du seul exercice de la propriété, sans autre motivation que celle de réemployer autrement, au service de ses missions, la valeur de son actif ».

L'assemblée est invitée à se prononcer sur cette vente et à autoriser Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

ADOPTION A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 06 mars 2012 et de la publication
le 06 mars 2012

Pour expédition conforme
Caudry, le 06 mars 2012

Vu,

Le Président,
Maire de BEAUVOIS-en-Cambrésis

Le Président,
Maire de BEAUVOIS-en-Cambrésis



Gérard DEVAUX



Communauté de Communes
Caudrésis - Catésis

Gérard DEVAUX

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

SOUS PREFECTURE DE CAMBRAI ARRIVEE LE - 6 MARS 2012 N°
